

# LE JOURNAL DE LA MUNICIPALITE DE VILLEFRANCHE DE CONFLENT

## CARNET ROSE

Mélissa, née le 02 novembre au foyer de Cynthia SORIA et Thierry MARCH, complète l'exceptionnelle liste des naissances de l'année 2001 à Villefranche de Conflent dont le Journal de la Municipalité a énuméré la liste dans son numéro précédent. La Municipalité renouvelle ses félicitations aux heureux parents.

## MEILLEURS VOEUX

La Municipalité présente ses meilleurs vœux de santé et de bonheur à l'ensemble des Villefranchois, en leur rappelant qu'elle continuera à les tenir informés de toutes les évolutions concernant la vie de notre cité, et à les inviter à s'y associer par l'échange de vues, et par l'action solidaire.

## Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie

Lundi/Mercredi/  
Vendredi  
11h12h30—15h16h30

Ces horaires resteront en  
vigueur jusqu'au 07  
janvier 2002.

## TELETHON 2001

Samedi 08 décembre de 15 heures à 17 heures, sur la placette, la Municipalité de Villefranche de Conflent s'associera au TELETHON par la vente de crêpes (10 francs au sucre, 15 francs au chocolat) et de bûches pour le bois de chauffage.

Le tirage de billets de tombola (en vente à la Mairie, au bureau de tabac, au café le Canigou et sur la placette le jour même) aura lieu à 16 heures 30. Le prix du billet est de 10 francs, et de nombreux lots seront offerts.

Toujours dans le cadre du TELETHON, Catherine Marty, déléguée départementale de l'association « un bouchon, un sourire » parrainée par Jean-Marie Bigard, invite les Villefranchois à déposer, dans le seau mis à disposition devant la porte du secrétariat de la Mairie, leurs bouchons plastiques de bouteilles d'eau, de lait et de boissons gazeuses ou de jus de fruits afin de financer l'achat de matériel pour handicapés ainsi que des causes humanitaires en France et à l'étranger.

Enfin, la Municipalité de Clairà (tél:04-68-28-31-50) invite tous ceux qui désireront participer au « Marchethon » (itinéraire pédestre de Bourg Madame à Clairà, le 08 décembre) à s'inscrire auprès d'elle. Le montant de l'inscription (20 francs) sera reversé au TELETHON. La population est conviée à venir encourager les marcheurs qui feront une halte à Villefranche de Conflent à 8 heures 43, Place du Génie.

## FETE DU LUNDI DE PAQUES

Après avoir délégué à l'Association Culturelle la responsabilité de l'organisation de la dernière fête de la Saint-Luc, le Conseil Municipal a décidé d'en faire de même avec le Comité des Fêtes pour la prochaine fête du Lundi de Pâques.

Afin d'associer l'ensemble de la population villefranchoise, le Comité des Fêtes organisera à la salle des fêtes, une réunion d'information en vue de la création d'un Comité d'Organisation de la Fête du Lundi de Pâques, ouvert à toutes les bonnes volontés.

## INTERCOMMUNALITE

Monsieur Neuschwander, chargé d'étude, a livré mercredi 05 novembre, en Mairie de Prades, devant l'ensemble des élus des cantons de Prades et d'Olette, ses conclusions de la mission relative au Projet de la Communauté de communes « Conflent » qui lui a été commandé par la Charte Intercommunale de Prades-Conflent. Le rapport, abondant, précis et très documenté, qu'il a remis à chacun des Maires concernés, est consultable en Mairie. Il envisage trois hypothèses pour le périmètre de cette (ou de ces) communauté(s) de communes.

- Une unique Communauté de Communes, couvrant l'intégralité des cantons de Prades et d'Olette, moins Sansa et Railleu, mais plus Fontpédrouse ( hypothèse en faveur de laquelle penche Monsieur Neuschwander, avec des arguments de poids).
- Deux Communautés de Communes
  - Avec d'un côté le canton de Prades, sans Fuilla, et de l'autre celui d'Olette, avec Fuilla et Fontpédrouse, mais moins Sansa et Railleu.
  - Avec d'un côté le canton de Prades moins Fuilla, Villefranche de Conflent, Corneilla, Vernet les Bains et Casteil, et de l'autre celui d'Olette, « renforcé » par ces communes.

Lors de sa prochaine réunion, le Conseil Municipal débattrà de la formule qui aura sa préférence. Une rencontre-débat, à l'échelle de la Vallée de la Rotja, aura lieu début janvier à Sahorre, suivie d'une assemblée générale de synthèse à Prades, en janvier. Les choix de chaque commune devront être arrêtés au plus tard en mars, pour communication à la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

## RIFLES DE NOEL

Organisées, comme chaque année, par le Comité des Fêtes, les traditionnelles rifles de Noël auront lieu les 24, 28 et 31 décembre 2001 à la Salle des fêtes.

## SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

A la demande de la Municipalité, Monsieur le receveur Municipal a établi la situation financière de la commune à la fin de l'année 2000, de manière comparative avec la moyenne départementale des communes d'importance comparable. En voici quelques extraits;

**TABLEAU COMPARATIF DE VILLEFRANCHE DE CONFLENT PAR  
RAPPORT A LA MOYENNE DEPARTEMENTALE**

|                           | MONTANT EN FRANCS PAR HABITANT<br>POUR |                | COMMENTAIRES                                                                                                                                                                                              |
|---------------------------|----------------------------------------|----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                           | VILLEFRANCHE                           | LE DEPARTEMENT |                                                                                                                                                                                                           |
| Impôts locaux             | 1293                                   | 2440           | Moins d'impôts                                                                                                                                                                                            |
| Charges de personnel      | 3485                                   | 2254           | Plus de personnel                                                                                                                                                                                         |
| Dépenses d'équipement     | 4687                                   | 3742           | Plus de dépenses                                                                                                                                                                                          |
| Dette en cours            | 2302                                   | 11767          | Moins de dettes                                                                                                                                                                                           |
| <b>Produits des taxes</b> |                                        |                | Les produits des taxes sont largement inférieur à la moyenne départementale sauf pour la taxe professionnelle, laquelle est d'ailleurs loin de refléter l'activité économique de Villefranche de Conflent |
| Foncier bâti              | 685                                    | 927            |                                                                                                                                                                                                           |
| Foncier non bâti          | 3                                      | 182            |                                                                                                                                                                                                           |
| Taxe d'habitation         | 468                                    | 853            |                                                                                                                                                                                                           |
| Taxe professionnelle      | 726                                    | 646            |                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Taux d'imposition</b>  |                                        |                |                                                                                                                                                                                                           |
| Foncier bâti              | 11                                     | 13,8           |                                                                                                                                                                                                           |
| Foncier non bâti          | 30,21                                  | 49,84          |                                                                                                                                                                                                           |
| Taxe d'habitation         | 6,96                                   | 9,64           |                                                                                                                                                                                                           |
| Taxe professionnelle      | 11,6                                   | 16,8           |                                                                                                                                                                                                           |

Enfin, le journal L'INDEPENDANT du 05 novembre 2001 a publié un intéressant article, où les taux d'imposition de 36 communes (d'importance inégale cette fois, Perpignan incluse) de notre département sont comparés. Villefranche y figure au 35ème rang pour la taxe d'habitation, au 31 ème rang pour le foncier bâti et au 31 ème rang pour le foncier non bâti.

## **Z.P.P.A.U.P.**

Ce sigle étrange signifie Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager, et désigne une procédure administrative, en place depuis une dizaine d'année, en matière de patrimoine architectural.

Pour l'essentiel, elle vise à remplacer le dispositif rigide des périmètres de protection, d'un rayon de 500 mètres autour de tout monument historique classé ou inscrit, par une formule souple, adaptée et évolutive. Une étude détaillée permet ainsi de caractériser en divers types de construction situés dans le périmètre retenu (qui peut être celui d'un hameau, d'un quartier ou d'un centre ville ancien), et de rédiger un cahier de prescriptions, consultable en mairie, lequel définit dans chaque cas ce qui est conseillé, autorisé ou interdit en matière de ravalement de façade, de réfection de toitures, de percement de nouvelles ouvertures, d'enseignes commerciales, etc...

Ce document, élaboré avec la participation active de la population locale consultée par le chargé d'étude lors de plusieurs réunions publiques, définit aussi la gestion (voies piétonnes et semi-piétonnes, modification de l'emprise des trottoirs, etc...) de l'espace public, son traitement (sols pavés, caniveaux, etc...) et son mobilier (bancs, éclairage public, signalisation, jusqu'aux plantations d'arbres et de fleurs) le tout dans un triple objectif de protection et de valorisation du patrimoine, de qualité de la vie des résidents, et de développement économique.

Six Z.P.P.A.U.P. sont actuellement à divers stades d'étude en Conflent, à Olette (Evol), Serdinya, Vernet les Bains, Ria, Prades et Mosset.

La Municipalité de Villefranche de Conflent, après avoir débattu de cette question avec monsieur Gintrand, Architecte des Bâtiments de France, a pris contact avec Madame Babics, architecte agréée par la Conservation Régionale des Monuments Historiques, pour envisager le coût et la faisabilité d'une telle opération.

LE TROMBINOSCOPE  
DE LA MAIRIE  
DE VILLEFRANCHE DE  
CONFLENT  
5/ CHRISTIAN BARBILLAT

